Mémoire
de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

sur la révision de la Politique québécoise de financement des universités

Présenté au ministère de l'Enseignement supérieur

20 juin 2023

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-0311
Sans frais : 1 877-897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 2e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89639-531-6

Table des matières

Introduction 4
Financement des universités québécoises 4
Rappel des formules de financement des universités à travers le temps 4
Le financement actuel des universités 6
Les autres sources de financement des universités 9
Un investissement fédéral qui s'amenuise 11
Les principes qui doivent guider le financement universitaire 13
Propositions de la FTQ 14
Un réinvestissement des gouvernements en éducation supérieure 15
Assurer l'équité face aux subventions déguisées 16
Réviser la grille de financement pour plus d'équité disciplinaire et compenser les effets de substitution 18
Maintenir le financement des universités en région 18
Mieux financer sur la base des besoins diversifiés de la population étudiante 20
Utiliser le levier de la fiscalité 21
Assurer une plus grande stabilité du financement 21
Un personnel suffisant et de bonnes conditions de travail 22
Le personnel de bureau et des métiers et services 22
Le personnel professionnel 24
Le personnel chargé de cours et le corps professoral 25
Maintenir le financement des espaces pour la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire 25
Maintenir l'accessibilité à l'université 26
Les effets du financement sur la collaboration interuniversitaire 29
Préserver la vitalité du français 30
Un système universitaire qui s'anglicise? 30
La recherche qui s'anglicise 32
Des modèles à éviter 34
Le financement conditionnel à la performance 34
Les paradoxes du financement conditionnel à la performance 35
Conclusion 36
Liste des recommandations 37

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est la plus grande centrale syndicale québécoise avec 600 000 membres qui œuvrent dans tous les secteurs d'activité économique et dans toutes les régions du Québec. Elle assure également une présence dans le secteur universitaire avec certains de ses affiliés, principalement le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), l'Alliance de la fonction publique du Québec (AFPC) et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800).

Le SCFP représente plus de 10 300 membres dans les universités, la très vaste majorité étant du personnel professionnel, technique, de métier et de bureau ainsi que plus de mille personnes chargées de cours. Pour ce qui est de l'AFPC, qui couvre environ 18 000 membres dans le secteur universitaire, sa présence est organisée, entre autres, autour du Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU). Ce regroupement est composé principalement de personnes chargées de cours, auxiliaires d'enseignement, professionnelles et adjointe de recherche, postdoctorantes et de personnel administratif. L'UES-800 a pour sa part une division soutien en éducation qui comprend des membres à l'université McGill.

La FTQ remercie le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de lui donner l'occasion de partager ses préoccupations concernant le financement des universités. Le présent mémoire abordera la question en proposant d'abord un bref rappel de l'évolution des formules retenues par le MES pour soutenir le réseau universitaire à travers les époques. Une section sera aussi consacrée à la transformation des politiques publiques du gouvernement fédéral dans ce domaine au fil des ans. La FTQ rappellera ensuite les principes qui doivent guider toute intervention publique en enseignement supérieur. Des propositions seront subséquemment soumises afin de répondre aux divers défis que doivent relever les universités. Seront par la suite abordés deux enjeux soulevés par l'appel à mémoire, soit la collaboration interuniversitaire et la vitalité du français dans les établissements universitaires. Enfin, une mise en garde sera faite sur les modèles de financement à éviter à tout prix.

Financement des universités québécoises

Un bref rappel historique des méthodes de financement des universités sera présenté pour déboucher sur un portrait de la situation actuelle. Nous reviendrons ensuite sur l'évolution du financement du gouvernement fédéral en enseignement supérieur.

Rappel des formules de financement des universités à travers le temps

Jusqu'en 1969-1970, le financement des universités se fondait sur une approche dite budgétaire dépourvue de formule spécifique pour l'attribution des fonds[1]. Chaque établissement produisait un budget prévisionnel[2]. Le gouvernement en faisait l'analyse et octroyait une subvention pour éponger, le cas échéant, le déficit annuel. Dans un tel contexte, les décisions pouvaient s'avérer arbitraires bien que les fonds octroyés augmentaient continuellement.

[1] Il faut dire qu'à l'époque il n'y avait que six universités avec quelques établissements affiliés comme HEC Montréal.

[2] Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, *Rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités*, Gouvernement du Québec, juin 2014, p.173.

Avec la commission Parent, la démocratisation de l'enseignement supérieur et la création du réseau de l'Université du Québec en 1968, une approche plus structurée s'impose d'elle-même. Les premières lois sur l'encadrement des universités sont alors adoptées pour baliser les nouveaux investissements. C'est aussi en 1970-1971 que la méthode dite historique du financement est retenue. Pour l'essentiel, les dépenses admissibles à la subvention de l'année précédente sont indexées[3]. Puis, des ajustements sont prévus pour tenir compte des variations de la population étudiante. « Deux règles sont alors en usage : les hausses de l'effectif sont financées à hauteur de 58 % du coût moyen du réseau universitaire, peu importe les disciplines; les baisses entraînent une réduction de 50 % du coût moyen de l'établissement[4]. » Enfin, sont soustraits les revenus (essentiellement les droits de scolarité) pour déterminer la subvention de fonctionnement accordée à chaque université. Des montants sont par ailleurs ajoutés pour des besoins particuliers.

En 2000-2001, la formule de financement historique est remplacée par une approche dite normée qui est accompagnée d'un réinvestissement dans les universités de l'ordre de 600 millions de dollars. Cette nouvelle réforme répond aux critiques des universités à l'endroit de la méthode historique (manque de transparence, ajustements à la marge des variations de la population étudiante, etc.)[5]. C'est à l'occasion de cette révision que l'on scinde les subventions universitaires en deux catégories : la portion normée, fondée principalement sur l'effectif étudiant, et la portion spécifique qui prévoit des subventions pour certains établissements en raison de leur mission, de leur taille modeste et de leur localisation en région. Les variations dans la population étudiante sont aussi financées ou définancées à 100%. Cette nouvelle politique est guidée par des principes tels que la transparence, l'équité dans le partage des ressources, la prévisibilité, l'équilibre budgétaire ainsi que l'atteinte de certains objectifs comme l'accessibilité, la performance en enseignement et en recherche, l'efficience et la réponse aux besoins de la société[6].

Quelques années plus tard, en 2010-2011, le gouvernement du Québec impose aux universités une réduction des dépenses administratives, de publicités, de formation et de déplacement. Le budget de 2012-2013 est allé plus loin en retranchant près de 123 millions de dollars dans les subventions aux établissements universitaires[7]. Au total, entre 2012 et 2015, les coupes budgétaires s'élèvent à 737 millions de dollars, soit une réduction de près de 5 % du budget des universités [8].

---

[3] QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, mai 2023, p. 30, [En ligne] [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/17278].

[4] Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, op. cit., p. 174.

[5] Ibid.

[6] Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, op. cit., p. 175.

[7] Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, op. cit., p. 191.

[8] FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU), « On achève bien les universités! » 29 septembre 2015, FPQQU, [En ligne] [https ://fqppu.org/on-acheve-bien-les-universites-la-presse-du-28-sept-2015/].

Le financement actuel des universités

L'approche dite normée a été modifiée en 2018[9]. Les subventions de fonctionnement pour les universités sont cependant toujours réparties entre des subventions générales et des subventions spécifiques comme illustré au Graphique 1 ci-dessous.

La formule employée est en grande partie basée sur les intrants à la production universitaire : environ 80 % des subventions annuelles sont transférées sur la base de l'effectif calculé en étudiants équivalents à temps plein (EETP). Le reste des fonds octroyés est calculé en fonction des coûts reliés aux bâtiments et au prix de l'énergie et de règles administratives diverses (atteinte de cibles relativement à l'équilibre budgétaire, projets particulier…).

Les EETP sont pondérés à l'aide d'une grille qui se décline en 13 familles selon la classification académique aux fins de financement (CAFF). La valeur des pondérations varie entre 1 et 14,51 en fonction des cycles d'études et des familles de financement (médecine vétérinaire, administration, psychologie, génie et informatique…). Cette approche permet de tenir compte des coûts différenciés de chacun des programmes[10].

Depuis 2021-2022, un palier d'effectif pondéré minimal est fixé pour garantir le financement d'un minimum de personnes étudiantes. « Ce palier est établi à 96 % de la moyenne de la clientèle pondérée des quatre années précédant la nouvelle politique de financement (soit de 2014-2015 à 2017-2018)[11]. » Cette mesure prend fin, à moins de changements, en 2023-2024.

[9] QUÉBEC, (MES), *Politique québécoise de financement des universités. Pour une société plus instruite, prospère, innovatrice, inclusive et ouverte sur le monde*, 2018.
[10] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024,* op. cit., Annexe 1.
[11] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, op. cit., p. 34.

Graphique 1 Répartition des subventions aux universités, années 2022-2023

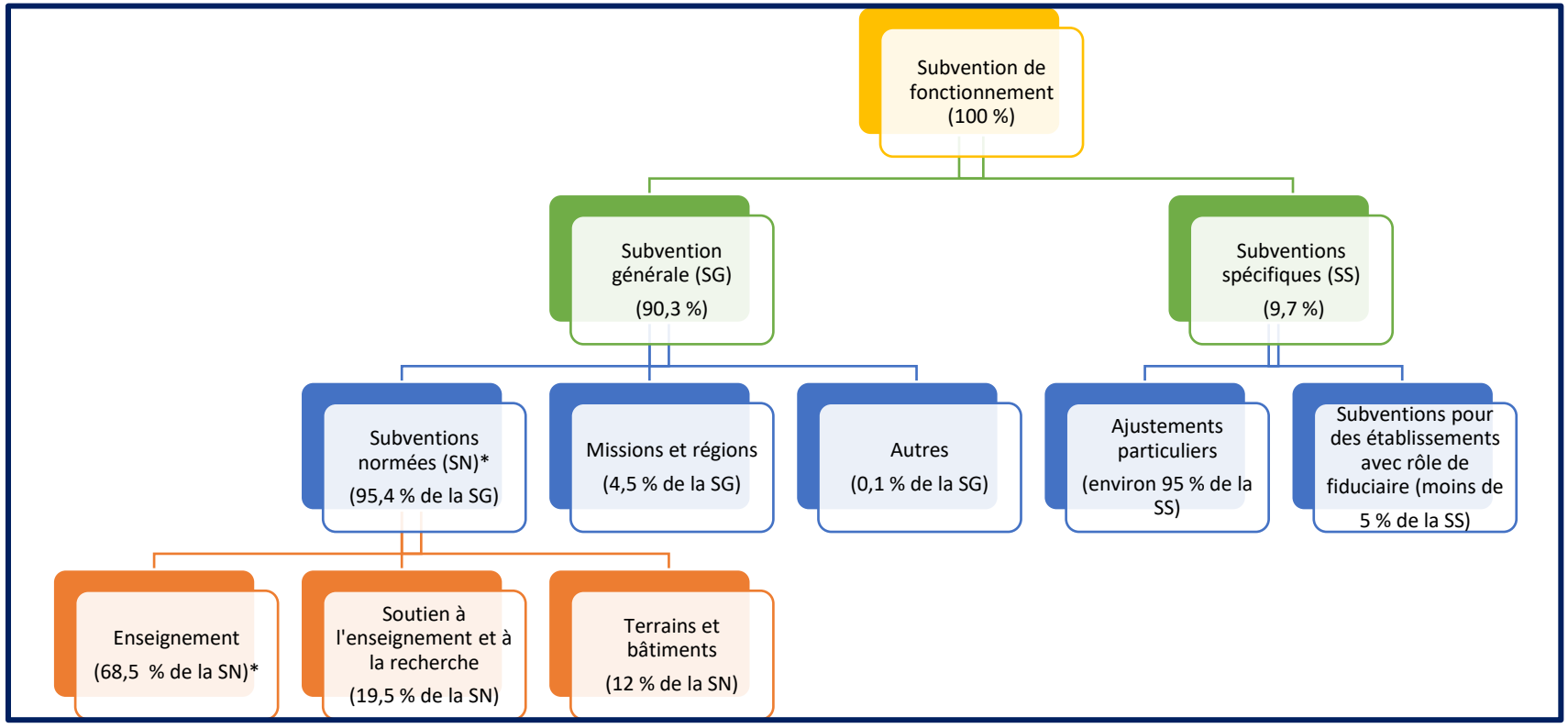

Les pourcentages sont calculés en fonction des données fournies dans : QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Révision de la Politique québécoise de financement des universités. Appel à mémoires*, 2023.

* Les revenus sujets à récupération (255,4M$) ont été retranchés du poste subventions normées (3520,5M$) dans le poste enseignement (2492M$) étant donné qu'ils concernent des montants pour l'aide financière ou forfaitaire payés par des étudiants internationaux réglementés ou par des étudiants canadiens non résidents du Québec et certains étudiants internationaux.

La subvention générale (plus de 90 % du financement) se subdivise principalement entre la subvention normée (95,4 % de la subvention générale) et celle pour les missions particulières et les régions (4,5 % de la subvention générale). La subvention normée se fractionne à nouveau en trois postes : enseignement, soutien à l'enseignement et terrains et bâtiments. En ce qui concerne l'enseignement (68,5 % de la subvention normée), les fonds sont notamment destinés à la rémunération du personnel enseignant et de soutien. Le financement est établi à partir des inscriptions des personnes étudiantes. Pour 2023-2024, la valeur unitaire d'un EETP pondéré est de 3 994,59 $; ce montant est déterminé par la division de l'enveloppe disponible pour le financement de l'enseignement (2 561 151 182 $) par les effectifs pondérés, soit 641 155,34 EETP sur une base annuelle[12]. Des ajustements sont par la suite opérés sur les montants octroyés selon les données définitives de l'effectif étudiant.

Quant aux sommes allouées pour le soutien à l'enseignement et à la recherche (19,5 % de la subvention normée), elles sont prévues pour les dépenses administratives des universités, le fonctionnement des bibliothèques, les services de soutien à la population étudiante, etc. La formule prévoit un montant fixe pour les coûts d'administration avec un supplément pour les petites universités en région. Un montant variable est aussi accordé selon les inscriptions étudiantes (EETP brut). Pour 2023-2024, la valeur unitaire d'un EETP brut est de 2 459, 59 $[13]. Des ajustements sont opérés par la suite lorsque les chiffres définitifs sont disponibles.

Pour ce qui est des fonds dédiés au poste terrains et bâtiments (12 % de la subvention normée), ils permettent aux établissements d'assumer les frais liés, par exemple, à l'entretien ménager, la sécurité et la prévention, les assurances, les coûts d'énergie et le renouvellement du parc mobilier.

L'enveloppe pour les missions particulières et les établissements en région (4,5 % de la subvention générale) permet de soutenir des activités telles que la recherche scientifique en océanologie à l'Université du Québec à Rimouski, l'Institut national de recherche scientifique (INRS) qui n'est dédié qu'à la recherche et ne comprend pas ou peu de personnes étudiantes ou encore, pour l'allègement de la charge de travail des stagiaires au Centre hospitalier universitaire vétérinaire. En région, le MES fournit une aide additionnelle aux petits établissements (moins de 15 000 EETP). C'est le cas pour l'Université du Québec à Chicoutimi, à Rimouski, en Abitibi-Témiscamingue, etc. Ces sommes permettent de compenser pour trois facteurs, soit l'éloignement, la couverture territoriale et la taille.

Enfin, plus ou moins 10 % du financement des universités est distribué pour des subventions spécifiques allant de la location d'espaces, aux services aux personnes étudiantes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap, à la lutte contre l'homophobie et la transphobie, à l'appui au recrutement de personnes étudiantes internationales, à la consolidation des postes de personnes conseillères en reconnaissance des acquis et des compétences, à la mise en œuvre de mesures pour favoriser l'attraction de certaines disciplines (sciences de l'éducation, sciences infirmières, médecine, génie, sciences de l'informatique…), le déploiement de programmes à distance, etc. Des montants sont aussi alloués pour le développement de pôles régionaux et de

[12] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024,* op. cit., p. 34.
[13] Ibid.

zones d'innovation (ZI). Actuellement, des sommes sont réservées pour le développement de ZI dans les secteurs des technologies et des sciences quantiques ainsi que des jeux vidéo.

Les autres sources de financement des universités

Aux subventions provenant du gouvernement provincial et fédéral (nous reviendrons ci-dessous pour ce dernier), s'ajoutent d'autres sources de revenus pour le financement des universités. Le Tableau 1 ci-dessous permet de poser un regard depuis 2002-2003 sur l'évolution de celles-ci.

Tableau 1 Fonds de fonctionnement et fonds avec restrictions, universités au Québec, années choisies

Sources de revenus	2002-2003		2005-2006		2010-2011		2015-2016		2020		2022	
	En %	*En millions $*	*En %*	*En millions $*	*En %*	*En millions $*	*En %*	*En millions $*	*En %*	*En millions $*	*En %*	*En millions $*
Gouvernement du Québec*	56,3	2099	52,5	2236	53,5	2553	52,8	3013	51,7	3490	52,1	3875
Gouvernement fédéral	11,9	443	13,4	570	12,7	608	10	573	10,4	702	11	820
Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants-étudiantes	12,3	458	12,4	527	16,5	784	17,9	1019	20,8	1399**	20,9	1555**
Autres revenus	19,6	731	21,7	925	17,3	827	19,2	1097	17,2	1165	16	1191
Total	**100**	**3731**	**100**	**4258**	**100**	**4772**	**100**	**5702**	**100**	**6756**	**100**	**7441**

*Somme de « Subvention du Ministère et autres subventions provinciales »

** Somme des droits de scolarité de base, droits de scolarité des étudiants déréglementés et des droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés

Source : Pour 2002-2003, 2005-2006,2010-2011 : QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Statistiques de l'éducation, Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, Édition 2008 et 2012, Chapitre 5 – Les données financières.

Pour 2015-2016 : QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *L'Université québécoise du futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, Gouvernement du Québec, 2021, p.58. [En ligne] [https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur/publications].

Pour les années 2020 et 2022 : SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE DES UNIVERSITÉS (SIFU), *Compilation des universités, années 2020 et 2022,* [En ligne] [https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites].

On constate, à la lumière de ces données, que la part des subventions du gouvernement du Québec (pour les fonds de fonctionnement et les fonds avec restrictions) est passée de 56,3 % des montants octroyés en 2002-2003 à 51,7 % en 2020 pour remonter à 52,1 % en 2022. Quant aux droits de scolarité et autres revenus provenant des personnes étudiantes, ils constituent une portion croissante du financement des universités. Représentant 12,3 % des fonds en 2002-2003, ils grimpent à 20,9 % en 2022. Cette tendance peut s'expliquer par le déplafonnement des frais de scolarité, mais aussi par leur déréglementation pour les personnes étudiantes étrangères. Autre constat intéressant : la contribution du gouvernement fédéral pour le fonctionnement des universités demeure faible. Pour les 20 dernières années, elle représente entre 10 % et un peu plus de 13 %. C'est le résultat d'une dégression du financement dans l'enseignement postsecondaire, malgré quelques réajustements dans les dernières années.

Un investissement fédéral qui s'amenuise

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral réduit sa contribution au financement du fonctionnement des universités. Pour mieux comprendre la situation, sera retracé brièvement l'historique des programmes canadiens en la matière pour ensuite chiffrer ce désengagement.

Entre 1957 et 1976, les transferts fédéraux prévoyaient, grosso modo, le partage en parts égales des coûts de l'enseignement postsecondaire entre les deux paliers de gouvernement. Les transferts variaient en fonction des dépenses engagées par les provinces, lesquelles se voyaient rembourser 50 % de celles-ci en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)[14].

En 1977, le gouvernement fédéral remplace une partie des programmes à frais partagés par un financement global appelé Financement des programmes établis (FPE). Ce dernier ne se base plus sur les dépenses réelles au chapitre de la santé et de l'enseignement postsecondaire, mais est établi en fonction du poids démographique de chaque province. De cette enveloppe globale, une proportion d'environ 30 % est dédiée à la composante éducation. Les gouvernements provinciaux sont cependant libres d'utiliser les transferts selon leurs propres priorités.

Le FPE comportait deux volets : un transfert en argent et des points d'impôt qui sont ceux que le gouvernement canadien a cédés afin que les provinces occupent l'espace fiscal désormais vacant. En 1977, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces 14,9 points de pourcentage sur le revenu des particuliers et 1 point de pourcentage sur celui des entreprises. Les transferts en espèces prévoyaient un montant identique par habitant pour toutes les provinces et devaient augmenter en fonction de la croissance économique. Cependant, en 1982, le gouvernement fédéral modifie la règle. Désormais, les transferts totaux (en espèces et en points d'impôt) doivent évoluer au même rythme que la croissance économique. Comme la valeur des points d'impôt augmentait continuellement, cette mesure a fait en sorte de diminuer les transferts en espèces versés aux provinces.

En 1996, sous prétexte d'allouer encore plus de flexibilité aux provinces, le gouvernement fédéral décide de remplacer les transferts du FPE et du RAPC par un seul mécanisme de financement : le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Mais faut-il rappeler qu'à l'époque, le parti libéral nouvellement élu, cherche avant tout à réduire le déficit. Dorénavant,

[14] Donald FISHER et AL, *Canadian Federal Policy and Post-Secondary Education*, Centre for Policy Studies in Higher Education and Training, 2006.

l'ensemble des transferts versés n'est plus basé sur les coûts des programmes, ni sur des variables économiques, mais uniquement sur le bon vouloir du gouvernement canadien et le poids démographique de chaque province.

Le TCSPS prévoit un transfert en points d'impôt et un transfert en espèces. Le gouvernement fédéral établit alors les droits totaux au TCSPS pour l'ensemble canadien et les allouent en fonction du poids démographique des provinces. Ensuite, pour déterminer la part versée en espèces, la valeur des points d'impôt est estimée – qui progresse sans cesse – et la soustrait du TCSPS, diminué de l'abattement spécial du Québec (13,5 %).

Pour donner une idée de l'incidence de ces changements sur le financement des universités, la portion des transferts à l'enseignement postsecondaire a diminué de plus de 27 % entre 1994-1995 et 2004-2005. En tenant compte des inscriptions pour la même période, cela correspond à une baisse de 50 %[15]. Bref, depuis l'entrée en vigueur du TCSPS, les transferts fédéraux se ratatinent comme peau de chagrin!

En avril 2004, le gouvernement fédéral décide de diviser le TCSPS en deux enveloppes distinctes : une pour la santé — le Transfert canadien pour la santé (TCS) — et l'autre pour l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux — le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). La ventilation des fonds entre les deux enveloppes a été établie en fonction de la répartition des dépenses des provinces dans chacun des domaines en 2001-2002. Cette distribution semble avoir désavantagé les montants réservés pour les programmes sociaux où se situe l'éducation postsecondaire. En 2007, la Fédération étudiante universitaire du Québec estime qu'il manque près de 4 milliards de dollars récurrents pour rétablir la situation d'avant 1994 en tenant compte de la population étudiante et de l'inflation. De ce montant, approximativement 1 milliard de dollars reviendrait au Québec[16].

Comme nous pouvons le constater au Graphique 2 ci-dessous, les transferts fédéraux en espèces pour l'enseignement postsecondaire en pourcentage du PIB ont considérablement diminué depuis les années 1980. Ils sont passés de 0,49 % en 1983-1984 à 0,19 % en 2021-2022[17]. La diminution des transferts s'est poursuivie jusqu'en 1997-1998 (0,17 % du PIB) pour ensuite varier et atteindre un nouveau fond en 2006-2007 (0,14 % du PIB). Depuis, ce pourcentage demeure en deçà de 0,20 %.

[15] Selon un estimé du gouvernement fédéral retrouvé dans une note du ministère des Ressources humaines. Donald FISHER et AL, op. cit., p.55-56.

[16] FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC, *Mémoire pour un nouveau pacte de l'éducation universitaire*, 77e congrès général spécial, 2 octobre 2007, p. 62.

[17] ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS UNIVERSITAIRE (ACPPU), *Almanach de l'enseignement postsecondaire*, 2022, [En ligne] [www.caut.ca/fr/latest/publications/almanac].

Graphique 2 Transferts fédéraux en espèces pour l'enseignement postsecondaire (% PIB), 1983-1984 à 2021-2022

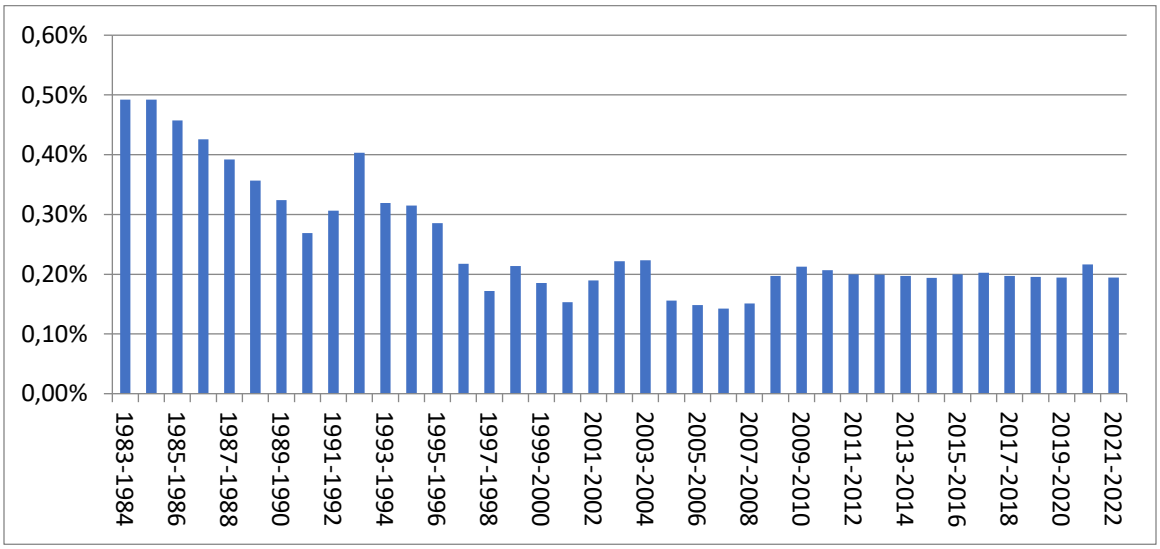

Source : Calculs provenant du Bureau du directeur parlementaire du budget, dépenses du Fédéral et de l'OCDE en éducation postsecondaire, données recueillies et colligées dans l'Almanach de l'enseignement post secondaire de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), [En ligne] [https://www.caut.ca/fr/latest/publications/almanac].

Les principes qui doivent guider le financement universitaire

Avant de présenter ses propositions, la FTQ souhaite d'abord rappeler certains grands principes qui doivent guider toute décision concernant le financement de l'enseignement supérieur.

Premièrement, le Québec doit se donner les **moyens de ses ambitions** alors que les défis à venir sont plus importants que jamais tant sur le plan économique, culturel, scientifique que social. D'autant plus que les incertitudes sont omniprésentes si on pense notamment aux bouleversements de l'intelligence artificielle (IA), aux changements climatiques ou encore, aux attaques à la démocratie. La création et la transmission du savoir dans tous les domaines (sciences humaines et sociales, technologies, physique…) de même que le développement d'un esprit critique sont les clés pour relever ces enjeux déterminants pour l'avenir de nos sociétés. Car plus une population est instruite, plus elle est en mesure de contribuer au bien-être collectif.

Deuxièmement, il appartient au gouvernement, principalement, d'assurer le financement d'un service dont la nature est foncièrement publique, voire un bien commun. Plus qu'une « dépense », il s'agit d'un investissement collectif et d'un choix de société. Les **sources étatiques de financement** sont donc à privilégier comme c'est actuellement le cas. Car la production universitaire serait inefficace sans subvention publique[18]. Ainsi, les frais individuels, l'investissement philanthropique ou le soutien direct d'entreprises doivent demeurer

[18] Pier-André BOUCHARD ST-AMANT, Laurence VALLÉE, Lucie RAYMOND-BROUSSEAU et Matis ALLALI, *Démystifier la formule de financement des universités. Compréhension des effets et des intérêts pour les institutions en enseignement supérieur*, Presses de l'Université du Québec, 2022, p.274.

complémentaires et mineurs, comparativement aux subventions gouvernementales et ne devraient surtout pas justifier une réduction proportionnelle du financement public.

Troisièmement, un consensus fort existe pour « …protéger **l'indépendance** de l'enseignement supérieur des pouvoirs politiques et économiques notamment par une réaffirmation de la mission humaniste de l'éducation et le respect de l'autonomie et de la liberté académique dans une perspective critique, d'innovation et de transformation de la société[19]. » Déjà, en 2004, la FTQ recommandait d'assurer à l'université un financement public qui lui permettrait de mener à bien sa mission. Autrement, elle pourrait être tentée, voire forcée, de recourir au financement privé et de se rendre vulnérable face à des intérêts qui peuvent porter atteinte à sa nécessaire autonomie; les intérêts privés devenant les maîtres d'œuvre de l'orientation de l'enseignement et de la recherche.

Quatrièmement, suivant les principes précédents, les différents paliers de gouvernements doivent assurer le **réinvestissement** en éducation supérieure nécessaire aux universités pour la réalisation de leur mission. Le financement doit de même être suffisant pour leur permettre d'offrir des conditions d'enseignement optimales pour la réussite scolaire ainsi que des conditions de travail adéquates à l'ensemble du personnel (de soutien, de métier, professionnel, professoral, etc.).

Cinquièmement, le principe d'**équité** doit guider le gouvernement dans la détermination des paramètres d'une formule de financement et les montants octroyés en conséquence. Cette équité doit s'opérer aussi bien entre les universités, qu'entre les disciplines et les régions qui accueillent des établissements de plus petite taille ou avec des vocations spécifiques. Cette équité doit aussi être fiscale et se traduire par une contribution des entreprises qui corresponde aux bénéfices qu'elles retirent de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et de la recherche universitaire.

Sixièmement, la formule de financement retenue doit viser **l'accessibilité** au plus grand nombre de personnes qui souhaitent entamer des études postsecondaires et favoriser la réussite académique de la population étudiante, tout en prenant en considération les caractéristiques distinctives de certains groupes (autochtones, personnes étudiantes à temps partiel, personnes avec des besoins particuliers, etc.) en leur offrant des services et des mesures de soutien adaptés.

Finalement, le financement doit être **stable et prévisible** et permettre aux universités de poursuivre leur mission en dépit de variations dans la population étudiante ou des besoins immédiats du marché du travail.

Propositions de la FTQ

Pour « …mieux soutenir les établissements universitaires dans l'atteinte d'un niveau d'excellence supérieur dans un environnement compétitif en constante évolution pour l'attraction des talents dans tous les domaines et dans toutes les disciplines (étudiants, corps professoral et enseignants, chercheurs, etc.)[20] », comme souhaité par le MES, il n'y a pas de recettes miracles sinon que d'offrir des subventions à la hauteur des véritables besoins des universités.

[19] RAPPORT DU COLLECTIF, *Pour des solutions concrètes en enseignement supérieur!*, États généraux de l'enseignement supérieur, mai 2018, p.4.

[20] QUÉBEC, (MES), *Révision de la Politique québécoise de financement des universités, appel à mémoires*, mai 2023, 11 p.

Partant de l'idée que tout modèle est perfectible, la FTQ soumet une série de propositions pour améliorer le système actuel de financement des universités en s'appuyant sur les principes présentés ci-haut.

Un réinvestissement des gouvernements en éducation supérieure

La FTQ a souvent déploré le caractère unilatéral et arbitraire des baisses des transferts en enseignement supérieur décrétées par le gouvernement fédéral. De plus, comme la détermination de leur niveau ne suit plus aucune règle (mécanisme d'indexation en fonction de la richesse nationale, de l'évolution des recettes du gouvernement fédéral, des coûts réels des programmes par exemple), le Québec se retrouve dans la situation inconfortable de toujours quémander des sommes à Ottawa. En 2004, la FTQ réclamait que le gouvernement du Québec exige la remise des transferts fédéraux aux fins des programmes sociaux (TCSPC) à leur niveau d'avant les coupes qui se sont succédé à compter de 1984-1985, alors qu'ils représentaient tout près de 23 % des dépenses des provinces en santé, en éducation et en services sociaux.

La FTQ réitère sa demande et se joint à de nombreux acteurs qui exigent du gouvernement fédéral qu'il réinjecte des sommes dans l'enseignement supérieur. En août 2022, une coalition d'associations étudiantes de plusieurs provinces, regroupant 720 000 personnes étudiantes, exigeait du gouvernement fédéral que le financement de l'enseignement postsecondaire soit ramené au niveau de ce qu'il était en 1993-94. « Cela pourrait représenter plusieurs milliards de dollars… [21]. » La même année, l'Association canadienne des professeures et professeurs universitaires (ACPPU) demandait également au gouvernement du Canada d'allouer « …trois milliards de dollars supplémentaires à un transfert en éducation postsecondaire aux provinces… [22]. »

Un réinvestissement est aussi demandé au gouvernement du Québec. Basé sur une étude du professeur Pierre Fortin, le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) estime à 1,252 milliard de dollars, en 2018-2019, l'écart de revenus disponibles entre les universités québécoises et les autres établissements canadiens et à 900 millions de dollars en comparaison aux établissements ontariens[23].

---

[21] « Financement de l'enseignement postsecondaire - Les étudiants interpellent le fédéral », *Le Devoir*, 15 août 2022, [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/education/7216/financement-de-l-enseignement-post-secondaire-les-etudiants-interpellentle-federal].

[22] ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (ACPPU), « L'éducation et la recherche : une occasion de relance et de résilience pour le gouvernement fédéral », *Mémoire soumis dans le cadre des consultations pré-budgétaires en vue du budget de 2022*, aout 2021, [En ligne] [www.caut.ca/sites/default/files/2022_pre-budget_submission_fr.pdf].

[23] BUREAU DE LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI), *Le retard de scolarisation universitaire et le sous-financement comparé des universités au Québec : un défi à relever pour le développement de notre société. Demandes budgétaires collectives des établissements universitaires québécois dans le cadre du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec*, 2021. [En ligne] [www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publiques/consultations_prebudgetaires/2022-2023/memoires/Memoire_BCI.pdf].

Le gouvernement québécois est alors encouragé à poursuivre ses réinvestissements de 2020-2021 et 2021-2022 afin que les universités soient en mesure de remplir leur mission et améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures en plus d'assurer un réinvestissement récurrent et intégré aux enveloppes globales des universités de 1 milliard de dollars entre 2022-2023 et 2026-2027.

Il est à noter que les écarts présentés par le BCI ont été mesurés avant la réinjection de près de 250 millions de dollars lors du budget du Québec de 2022-2023 pour améliorer l'accès aux études supérieures et la diplomation (cégeps et universités). Un montant qui devrait être réinvesti (entre 245 et 255 millions de dollars par an) jusqu'en 2026-2027[24]. Ces sommes ne répondent cependant pas entièrement aux besoins des universités qui réclament un « financement croissant, prévisible et pérenne[25]. » Rappelons qu'il est nécessaire de donner un coup de barre pour redresser la situation du sous-financement historique du système universitaire québécois.

Recommandation 1

La FTQ demande au gouvernement du Québec de faire pression sur le gouvernement fédéral pour réinvestir en enseignement supérieur. La centrale demande aussi au gouvernement du Québec de poursuivre et bonifier les réinvestissements qui sont faits dans le système d'enseignement universitaire de manière à répondre aux différents besoins des universités, de leurs personnels et de la population étudiante.

Assurer l'équité face aux subventions déguisées

Le programme Placements Universités a pour objectif d'encourager l'octroi de dons aux universités par les particuliers, les sociétés et les fondations au Québec. Le gouvernement accorde en conséquence des subventions qui s'ajoutent aux dons recueillis auprès de personnes donatrices et de fondations.

L'enveloppe disponible est de 25 millions de dollars[26]. Deux mesures sont prévues. Pour la première, le gouvernement du Québec verse annuellement 0,50 $ pour chaque dollar de dons obtenus (en moyenne au cours de 5 années) pour les universités de petite taille (moins de 15 000 EETP) et 0,25 $ pour celles de grande taille, jusqu'à concurrence de 1,25 million de dollars par établissement. Pour la deuxième, le MES fixe un objectif de croissance des dons pour chacune des 5 prochaines années qui correspond à une augmentation de 8 % annuellement sur la base de la moyenne de ceux obtenus entre 2004 et 2009. En contrepartie, une subvention pour cette tranche annuelle de 8% est octroyée. Les universités de petite taille reçoivent 1 $ pour chaque dollar recueilli et les autres, 0,50$.

[24] QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, mars 2022, [En ligne] [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/].
[25] Marco BÉLAIR-CRININO, « Le sous-financement des universités est pire qu'en 2012, soutiennent les recteurs », *Le Devoir*, 16 février 2022, [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/education/675087/enseignement-superieur-le-sous-financement-des-universites-est-pire-qu-en-2012-soutiennent-les-recteurs].
[26] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, op.cit., p. 106-107.

On ne peut bien sûr condamner la philanthropie et l'invitation à la générosité des individus et des entreprises pour soutenir l'enseignement supérieur au Québec. Cependant, lorsqu'un tel système crée des iniquités entre les universités, il y a lieu de s'interroger. D'autant plus que la contrepartie versée par le gouvernement aux dons récoltés par les universités est en réalité une subvention déguisée payée par les contribuables. Pour la FTQ, l'argent provenant des dons et legs s'inscrit dans un esprit philanthropique. Cependant, des lignes directrices sont nécessaires pour s'assurer que les actions des fondations soient en complémentarité avec la mission première des universités. En outre, on peut penser que sans une certaine péréquation, les établissements les plus riches continueront de s'enrichir, et ceux plus pauvres ou plus récents auront davantage de difficulté à recueillir des fonds en raison du bassin restreint de personnes donatrices potentielles et des sommes d'argent vraisemblablement plus modestes qu'elles peuvent offrir.

Les données récentes nous montrent en effet qu'il existe bel et bien des disparités entre les établissements universitaires. Par exemple, en 2019, « … les dons espérés sur 5 ans par McGill (1 milliard) et par l'UQAM (100 millions) creuseront effectivement un écart de richesse de 900 millions entre ces deux établissements[27]. » Plus récemment, en 2020-2021, il a été révélé que McGill avait récolté en dons 117 millions de dollars sur un total de 237 millions pour l'ensemble des universités au Québec[28]. Ce montant représente 3 485 $ par étudiant pour McGill, contre 210 $ par étudiant à l'UQAM.

Or, cet avantage dont bénéficient certains établissements plus que d'autres n'est pas considéré dans le financement universitaire. Il en résulte un désavantage pour des universités francophones, surtout en région, malgré les compensations plus généreuses qui leur sont offertes par le gouvernement du Québec[29]. Bref, si ce programme d'appui aux dons a pour objectif d'offrir un financement équitable, la cible est ratée[30]. Avant qu'il soit réformé en 2012, il atteignait pourtant cet objectif[31].

Certains groupes et spécialistes déplorent d'ailleurs le programme Placements Universités, en particulier l'Union étudiante du Québec (UEQ) et la fiscaliste Brigitte Alpin [32]. Force est d'admettre qu'il contribue au déséquilibre du financement entre les établissements universitaires plutôt que de l'atténuer. Il y a donc lieu de se questionner pour savoir si ces fonds publics devraient être utilisés autrement pour répondre adéquatement aux besoins des universités.

---

[27] Brigitte ALPIN, « L'impôt sur les dons aux universités », *La Presse*, 18 décembre 2019, [En ligne] [www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-12-18/l-impot-sur-les-dons-aux-universites].
[28] Léa CARRIER, « Croissance importante des dons universitaires depuis 10 ans », *La Presse*, 21 novembre 2022, [En ligne] [www.lapresse.ca/actualites/education/2022-11-21/croissance-importante-des-dons-universitaires-depuis-10-ans.php].
[29] Pier-André BOUCHARD ST-AMANT, Laurence VALLÉE, Lucie RAYMOND-BROUSSEAU et Matis ALLALI, op. cit., p. 204-230.
[30] Ibid, p.227.
[31] Ibid.
[32] Léa CARRIER, op. cit.

Recommandation 2

La FTQ demande au gouvernement de revoir son programme Placements Universités pour réallouer les sommes qui y sont investies afin de diminuer les disparités entre les différentes universités au Québec plutôt que de les creuser et ainsi mieux répondre aux besoins de tous les établissements universitaires.

Réviser la grille de financement pour plus d'équité disciplinaire et compenser les effets de substitution

Pour assurer une plus grande équité et tenir compte des changements et de l'évolution dans les disciplines, le gouvernement devrait procéder à une révision périodique de la grille de pondération des effectifs étudiants. Il semble d'ailleurs que le passage d'une méthode de financement historique à une méthode de financement par EETP génère des effets de substitution qui ont pour conséquence de défavoriser certaines disciplines. Selon des études récentes, « …le changement de politique a induit une hausse importante d'inscriptions en génie, en santé et en administration, mais a induit une baisse d'inscriptions en sciences humaines (excluant les sciences sociales) et en éducation[33]. » Ces changements pourraient s'expliquer par « la capacité des administrations à inscrire certaines activités d'étude dans des disciplines payantes, soit parce que les coûts sont compressibles ou parce que la pondération est avantageuse, ou encore simplement en s'adaptant aux programmes en demande[34]. »

Ainsi, une réévaluation régulière de la grille de pondération contribuerait à éviter et compenser toute distorsion dans le financement au bénéfice de certaines disciplines plus que d'autres. Des subventions spécifiques pourraient aussi être prévues pour tenir compte des spécificités de certaines disciplines et champs d'études.

Recommandation 3

La FTQ demande au gouvernement, en partenariat avec les parties prenantes du milieu universitaire, d'évaluer les effets de substitution qui peuvent s'opérer entre les disciplines et de réviser régulièrement la grille de pondération des effectifs étudiants. Des réinvestissements doivent être prévus dans l'éventualité où des disciplines universitaires se trouveraient à être sous-financées en raison des paramètres utilisés.

Maintenir le financement des universités en région

À la FTQ, on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle et de la place des universités en région. Elles favorisent l'accessibilité à l'éducation supérieure tout en participant au développement social, économique et culturel des territoires. Il est ainsi primordial de maintenir les infrastructures qui y jouent un rôle névralgique de même que l'expertise qui permet de bâtir des alliances avec la communauté, de développer des pôles de compétitivité et des zones d'innovation.

---

[33] Pier-André BOUCHARD ST-AMANT, Laurence VALLÉE, Lucie RAYMOND-BROUSSEAU et Matis ALLALI, op. cit., p. 12. [En ligne] [https://fqppu.org/wp-content/uploads/2020/02/Note-2_Formule-de-financement-subtitution-deffectifs_7Fev2020.pdf]

[34] Ibid.

Il faut par ailleurs mentionner que ce ne sont pas toutes les régions qui sont desservies par les universités. Si certains services sont offerts (corporation de services universitaires, centre régional universitaire) leur pérennité demeure instable et l'offre inéquitable entre les différents territoires. Les universités en région sont aussi confrontées à des enjeux singuliers: taux de scolarisation plus bas de la population en général, davantage d'étudiants et d'étudiantes de première génération, des demandes d'admission avec une cote R plus faible en moyenne, une augmentation de la population étudiante internationale et, comme ailleurs, un plus grand nombre de personnes en situation de handicap, avec des besoins particuliers ou qui travaillent à l'extérieur avec moins de temps à consacrer aux études universitaires.

Par conséquent, la FTQ est d'avis qu'il faut continuer à reconnaître de façon significative et distinctive les établissements en région. Le budget du réseau de l'Université du Québec nécessite un rattrapage qui est estimé à au moins 100 millions de dollars par année[35]. Ce réinvestissement est essentiel afin de favoriser la réussite étudiante qui est l'un des objectifs du MES. À titre illustratif, à Montréal, 56 % des 24 à 65 ans détiennent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire. Ce pourcentage tombe à 17 % sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, à 23 % au Bas-Saint-Laurent, à 25 % dans Lanaudière et à 29 % en Montérégie[36]. Des sommes supplémentaires permettraient de mieux accompagner les personnes étudiantes, améliorer leur encadrement et leur offrir un meilleur soutien administratif. Il est aussi urgent d'agir dans la mesure où un faible taux de diplomation a des incidences concrètes sur l'accès à une main-d'œuvre qui dispose des compétences nécessaires au développement scientifique, culturel, social et économique en région.

Dans cette optique de réinjection nécessaire de fonds dans les établissements universitaires en région, il est préférable de privilégier un financement stable et prévisible et de réduire le nombre de subventions spécifiques qui se sont multipliées au fil des ans. Il est aussi recommandé de garantir et subventionner le démarrage de petites cohortes notamment celles qui visent à offrir des programmes particuliers par exemple aux communautés autochtones. Il faut aussi améliorer les ressources pour l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales qui exigent plus d'attention que dans des villes qui sont mieux outillées pour le faire.

Il est de même nécessaire de favoriser le maintien et l'attraction de personnes étudiantes (québécoises, canadiennes, internationales) en région en assurant une offre de formation large et dynamique qui ne peut se limiter aux besoins du marché local. Il faut donc aller au-delà du programme Opération main-d'œuvre qui cible des programmes en particulier dont la santé, l'éducation, les technologies de l'information et le génie[37].

---

[35] Anne-Marie PROVOST, « L'université du Québec réclame 100 millions de plus par année », *Le Devoir*, 7 juin 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/education/792482/education-le-reseau-uq-reclame-100-millions-de-plus-par-annee].

[36] Ibid.

[37] QUÉBEC, *Opération main-d'œuvre. Mesures ciblées pour des secteurs prioritaires, 2021*. [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/documents/RA_operation_maindoeuvre.pdf].

La FTQ a déjà proposé d'utiliser le levier de la fiscalité pour la rétention des jeunes en région. Que l'on pense au crédit d'impôt à l'égard des intérêts sur un prêt étudiant ou à l'instauration d'un crédit d'impôt pour les nouvelles personnes diplômées retournant en région ainsi que pour les employeurs qui les embauchent. Cette dernière mesure a d'ailleurs été adoptée en partie en 2006 et est toujours en vigueur[38]. Elle prévoit un crédit d'impôt non remboursable permettant de réduire l'impôt à payer d'un montant pouvant atteindre 3 000 $ par année jusqu'à un montant cumulatif de 8 000 $ (ou de 10 000 $ pour les titulaires d'un diplôme de niveau postsecondaire) pour les nouvelles personnes diplômées travaillant dans une région ressource éloignée[39]. Y aurait-il lieu de bonifier ce crédit d'impôt? Actuellement, la mesure coûte un peu plus de 54 millions de dollars[40].

Recommandation 4

La FTQ recommande au gouvernement du Québec de réaffirmer le rôle pivot joué par les universités dans le développement local et régional par l'octroi d'un financement suffisant et stable qui tienne notamment compte des caractéristiques particulières des personnes étudiantes en région. Des mesures incitatives pour l'attraction et la rétention des jeunes en région doivent également être maintenues, bonifiées et élargies.

Mieux financer sur la base des besoins diversifiés de la population étudiante

La méthode de financement des universités doit permettre une réelle prise en considération des besoins des personnes étudiantes qui sont de plus en plus diversifiés. Ce changement nécessite des accompagnements davantage personnalisés[41]. Certes, le dernier budget du Québec prévoit la distribution de sommes pour accompagner les établissements dans cette voie (46 millions de dollars sur 5 ans pour mieux répondre aux besoins de la population étudiante autochtone et 35 millions de dollars sur 5 ans pour améliorer l'offre en santé mentale)[42]. Mais est-ce suffisant? Certainement pas.

En outre, la formule actuelle de financement basée sur les EETP ne permet pas de prendre en considération tous les besoins de la population étudiante. Il est donc proposé de prévoir une pondération de celle-ci pour permettre une meilleure prise en compte des particularités des personnes étudiantes avec des profils atypiques (temps partiel, avec handicap…). Dans cette optique, la subvention pour le soutien à l'enseignement devrait tenir compte des coûts associés aux services offerts aux personnes étudiantes à temps partiel et avec des besoins particuliers.

---

[38] QUÉBEC, *Loi sur les impôts*, Chapitre I-3, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 776.1.5.0.17 et 776.1.5.0.18, [En ligne] [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-3].

[39] Les régions ressources couvertes par le crédit d'impôt sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine, le comté d'Antoine-Labelle, le comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le comté de Mékinac, le comté de Pontiac.

[40] QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES, *Dépenses fiscales 2022*, [En ligne] [www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110702.asp].

[41] Marco BÉLAIR-CRININO, op. cit.

[42] QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES, op. cit., p. D19, [En ligne] [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/].

Recommandation 5

La FTQ recommande de revoir la formule de financement par EETP pour bonifier les fonds dédiés au soutien à l'enseignement pour une meilleure prise en compte des profils et des besoins diversifiés des personnes étudiantes à toutes les étapes de leur cheminement à savoir de l'accueil à la salle de classe.

Utiliser le levier de la fiscalité

Pour préserver l'autonomie des universités et considérant que le secteur privé tire avantage de la présence d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée, le gouvernement doit associer les entreprises au financement des universités par le biais de la fiscalité plutôt que par l'incitation aux contributions directes. Cette voie est d'autant plus à encourager dans la mesure où certaines données du terrain laissent à penser que les entreprises ont de plus en plus tendance à confier leur recherche et développement (R&D) aux universités en les finançant pour réaliser leurs projets. Il vaudrait mieux connaître l'ampleur du phénomène, mais surtout son impact sur la mobilisation des ressources publiques (personnel auxiliaire et professionnel de recherche) pour des fins commerciales surtout si les ententes sur les brevets et les retombées de la recherche sont à la défaveur des universités.

La FTQ craint aussi que les commandites d'entreprises introduisent des distorsions en subventionnant que les programmes qui répondent à leurs intérêts, entraînant par le fait même une marginalisation des formations jugées moins rentables.

Recommandation 6

La FTQ recommande au gouvernement de reconnaître que le secteur privé tire avantage de l'accès à un bassin de main-d'œuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec et de faire contribuer en conséquence les entreprises par le biais de la fiscalité.

Assurer une plus grande stabilité du financement

Des données récentes font état d'une baisse des inscriptions dans les programmes courts de premier cycle[43]. Entre l'automne 2020 et l'automne 2022, les universités comptaient 5 000 personnes étudiantes en moins (-1,6 %). Les effets de la pandémie et le plein emploi sont les hypothèses avancées pour expliquer cette baisse. Dans un tel contexte, un modèle de financement qui repose en grande partie sur les effectifs pénalise les universités qui doivent continuer d'assumer des frais fixes (salaires, coûts d'entretien, etc.).

Comme mentionné plus haut, le gouvernement du Québec a prévu un palier d'effectifs pondéré pour garantir le financement d'un minimum de personnes étudiantes. Cette mesure est cependant temporaire et se termine en 2023-2024[44]. Pour assurer une plus grande prévisibilité du financement et permettre aux universités d'assumer leurs coûts fixes et ainsi éviter une

[43] Marco FORTIER, « Les inscriptions sont en baisse dans les universités québécoises », *Le Devoir*, 29 mai 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/education/791901/education-les-inscriptions-sont-en-baisse-dans-les-universites-quebecoises].

[44] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, op. cit., p. 34.

précarisation des statuts d'emploi, ce programme d'aide doit être maintenu pour soutenir les institutions universitaires, en particulier celles qui sont plus fortement affectées par ces baisses. Cette mesure s'avère aussi essentielle pour assurer la protection des universités francophones alors que les établissements de langue anglaise maintiennent, voire augmentent leurs effectifs. C'est notamment le cas pour Concordia dont la population étudiante dépasse celle de l'UQAM depuis 2018[45].

Recommandation 7

La FTQ demande le maintien des mesures visant à préserver le financement d'un minimum de personnes étudiantes pour assurer une plus grande prévisibilité et stabilité des revenus des universités en dépit des variations de l'effectif étudiant.

Un personnel suffisant et de bonnes conditions de travail

Il est nécessaire de prévoir, dans la formule de financement, une composante portant sur la dotation du personnel. La surcharge de travail est observable dans toutes les catégories de personnel et dans toutes les universités, aussi bien dans les grands centres qu'en région.

Le personnel de bureau et des métiers et services

Dans certaines catégories d'emploi, le nombre de personnes salariées est en constante diminution depuis plusieurs années malgré une croissance de l'effectif étudiant. La FTQ, dès 2004, soulevait le problème du manque de personnel de soutien alors que celui-ci contribue à la qualité de vie universitaire dans toutes ses dimensions : accueil, information et accompagnement des personnes étudiantes, suivi de leur cheminement, entretien des locaux, services de cafétéria, sécurité des lieux, etc.

Comme quoi la situation a peu changé. Une étude du Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU) qui a examiné les données pour les 12 universités qui en sont membres, conclut à une diminution du personnel de soutien et de métiers et services entre 2012 et 2019, soit une baisse respective de 10 % et 11 % comme on peut le constater au Tableau 2 ci-dessous. Au même moment, une augmentation du personnel professionnel est observée (+22 %), de même que les EETP (+8 %).

[45] Marco FORTIER, op. cit.

Tableau 2 – Variation du nombre d'EETP et du personnel employé dans 12 établissements universitaires de 2012 à 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2012-2019
Subvention définitive (en millions $)	1 930,41	2 025,45	1 978,17	1 947,88	2 108,58	2 113,55	2 303,79	2 329,46	**21%**
EETP	146 641	149 328	155 572	160 354	160 624	159 532	158 696	157 641	**8%**
Professeurs	6 341	6 388	6 530	6 507	6 472	6 523	6 628	6 663	**5%**
Personnel professionnel	3 780	3 534	3 662	3 512	3 575	3 810	3 938	4 597	**22%**
Personnel technique	3 133	3 256	3 220	3 111	3 143	3 195	3 230	3 267	**4%**
Personnel de Bureau	3 108	3 130	3 095	2 930	2 833	2 818	2 780	2 784	**-10%**
Métiers et services	1 056	1 033	1 008	990	957	941	944	939	**-11%**

Source : Martin MALTAIS ET Rafael LEBLANC-PAGEAU, *Rapport sur l'état des personnels dans les universités et de la subvention gouvernementale qu'elles reçoivent*, Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU), novembre 2021.

Le MES relève des constats similaires dans le document *Université québécoise du futur* qui couvre tout le secteur universitaire au Québec[46]. On y note que le personnel de bureau, entre 2012 et 2017, a diminué de 8 % (passant de 4 926 à 4 540), le personnel technique a chuté de 15 % (4 596 à 3 887) et les métiers et services de soutien périphériques ont baissé de 6 % (1 698 à 1 579). Pour la même période, le personnel de direction a augmenté de 12 % (1 371 à 1 542), le personnel professionnel et de gérance s'est accru de 18 % (6 108 à 7 222) et les membres du corps professoral à temps plein ont cru de 19 % (8 152 à 9 738) de même que les personnes chargées de cours sous contrat (7 902 à 9 387).

Or selon le rapport déposé au Conseil provincial du secteur universitaire:

> *« Les établissements ne semblent pas réaliser les effets néfastes sur leurs personnels. Les réinvestissements ne suivent pas le soutien aux activités d'enseignement, de recherche et de service aux collectivités (interne et externe) ce qui affecte la performance des personnels actuels qui se retrouvent en surtâche, et affecte aussi les tâches des professeurs, chargés de cours et professionnels qui doivent nécessairement compenser certaines parties des activités de soutien qui ne peuvent être réalisées*[47]. »

Cette situation n'est pas sans conséquences. Selon les résultats d'un sondage impliquant 900 membres du SCFP œuvrant dans le secteur universitaire (excluant les professeurs et professeures), 53,4 % du personnel de soutien souffre de détresse psychologique. « C'est 12,5 points de pourcentage de plus que ce qui avait été observé en 2008 (40,9 % ; Biron, Brun et Ivers,

[46] QUÉBEC, FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC, *L'Université québécoise du futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, 2021, p. 56. [En ligne]
[https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4253610].

[47] Martin MALTAIS et Rafael LEBLANC-PAGEAU, *Rapport sur l'état des personnels dans les universités et de la subvention gouvernementale qu'elles reçoivent*, Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU), novembre 2021, p. 3.

2008). Et c'est 24,4 points de pourcentage de plus que le taux de détresse psychologique enregistré pour le Québec en 2016 (29 %). La situation est donc préoccupante[48]. » En 2021, le gouvernement a adopté le Plan d'action sur la santé mentale en enseignement supérieur qui prévoit des investissements totalisant 52,9 millions de dollars pour le volet universitaire[49]. Il serait grand temps d'investir pour la santé mentale du personnel des universités en reconnaissant la surcharge de travail et en prévoyant l'embauche de personnel pour contrer ce fléau.

Le personnel professionnel

À l'occasion du deuxième rendez-vous des États généraux de l'enseignement supérieur, auquel a notamment participé le SCFP, il est fait mention de la dégradation des conditions de travail du personnel au fil des ans, dont une précarité accrue, notamment chez le personnel professionnel de recherche[50]. Ces personnes peuvent être forcées de passer d'un contrat à forfait à un autre pendant toute leur carrière, car leur salaire et leur sécurité d'emploi dépend, très généralement, de l'octroi de fonds des organismes subventionnaire[51]. C'est aussi le cas pour le personnel postdoctorant dont les bourses ont très peu augmenté. Ce mode de financement fait perdurer la précarité d'emploi qui engendre un roulement important au sein des équipes menant à une diminution de la performance et une augmentation des dépenses en recrutement et en formation. Les contrats sont généralement renouvelés aux trois mois et la majorité de ces travailleurs et travailleuses ne reste en poste que quelques années. « Environ 50 % des employés de la recherche perdent leur emploi en deçà de cinq ans, soit le temps d'une subvention. Le taux de renouvellement du personnel de recherche est donc très élevé, ce qui occasionne une grande instabilité des équipes de recherche et est préjudiciable à l'innovation[52]. »

Faut-il rappeler qu'il s'agit de personnel hautement qualifié qui joue un rôle essentiel pour assurer la qualité de la recherche universitaire et la vitalité de l'innovation. Ces personnes sont impliquées dans toutes les étapes des projets de recherche (rédaction de demandes de subvention et de brevets, plans d'expériences, protocoles expérimentaux, …), mais aussi dans l'encadrement des personnes étudiantes (planification et montage des expériences, l'analyse et l'interprétation des données, rédaction d'articles scientifiques…), la gestion d'équipes et le transfert des connaissances[53]. Elles assurent aussi l'offre à la communauté pour un ensemble de services (expertise, conseil, instrumentation). Autrement dit, le personnel professionnel contribue au rayonnement de la recherche, mais aussi à la réussite académique, deux objectifs phares du MES.

---

[48] Julie CLOUTIER et Sabrina PELLERIN, *Les résultats de l'enquête sur la détresse psychologique au travail dans le secteur universitaire*, Rapport de recherche, SCFP, UQÀM, SPSU, février 2019.

[49] QUÉBEC, (MES), *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*, 2021, [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf]; QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, op. cit., p. 18.

[50] RAPPORT DU COLLECTIF, op. cit.

[51] Paul-André LAPOINTE, Rachel LÉPINE, Denyse LAMOTHE, Maziar JAFARY ET Marie-Hélène BÉRARD, *Des personnels invisibles. Étude exploratoire sur la situation en emploi du personnel de recherche dans les universités canadiennes*, 2020, Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL).

[52] ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA RECHERCHE DU QUÉBEC (APRQ), *Mémoire de l'APRQ présenté au MÉSI dans le cadre de la consultation pour une Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, p. 6.

[53] Idem.

Il y a donc urgence d'agir afin d'assurer la pérennité de leur expertise au sein des centres et des groupes de recherche, des départements et des universités, d'autant plus que leurs compétences sont prisées par le secteur privé.

Or, le problème est exacerbé par un désengagement des facultés et des départements dans la recherche au profit des centres de recherche dont l'existence et la survie est tributaire de l'obtention de fonds octroyés par les grands organismes subventionnaires. Cela a pour effet de créer deux catégories de personnel : celui qui travaille pour les centres de recherche sans grande connexion aux instances universitaires et celui qui est à l'emploi des universités. Cette situation entraîne une confusion des rôles de même qu'une mauvaise utilisation des fonds publics.

Le personnel chargé de cours et le corps professoral

Le personnel enseignant connaît aussi une surcharge de travail. Si l'on souhaite rehausser la diplomation des personnes étudiantes, il faut améliorer leurs conditions d'apprentissage. Et pour y arriver, il est impératif de diminuer la taille des groupes et reconnaître la diversité croissante des besoins de la population étudiante (handicap, personnes étudiantes étrangères, etc.) qui exigent plus de temps et des accommodements. De plus, les professeurs et professeures, en particulier les plus jeunes, vivent une pression croissante pour publier des articles scientifiques. Une étude réalisée en 2021 brosse un portrait inquiétant de la qualité de vie du personnel professoral dans les universités[54]. En 2020, 81 % des personnes sondées déclarent être en surcharge de travail. Avant la pandémie, 55,5 % du corps professoral se dit en détresse psychologique. Pour 12 % de ces personnes, cet état se manifeste, notamment, par des idées suicidaires.

Recommandation 8

La FTQ demande au MES, en collaboration avec les parties prenantes, d'évaluer les besoins réels en personnel des universités et de prévoir un réinvestissement récurrent qui permettra un ratio personnel (différentes catégories) / étudiantes-étudiants conséquent.

La FTQ demande au MES de revoir le mode de financement afin que les universités assument la masse salariale des personnes professionnelles de recherche.

Maintenir le financement des espaces pour la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire

En ce qui concerne le financement des terrains et bâtiments, des règles de calcul sont établies en fonction principalement des superficies brutes totales inventoriées (en mètres carrés). Ce financement doit être maintenu de façon à préserver les infrastructures universitaires et offrir des lieux qui sont favorables à l'apprentissage. Le dernier budget du Québec reconnaît d'ailleurs les déficits d'espaces immobiliers dans les établissements d'enseignement supérieur qui vont s'accentuer dès 2026 jusqu'en 2029, notamment en raison du déploiement du programme

[54] FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ, *Enquête sur la qualité de vie au travail des professeures et professeurs des universités québécoises*. Note de synthèse de la présentation de l'équipe de chercheures de l'UQAM, 2021, [En ligne] [https://fqppu.org/wp-content/uploads/2022/12/Note-de-synthese-SANTE-UQAM-OCT-2021.pdf].

Opération main-d'œuvre du gouvernement[55]. En outre, plusieurs universités ont repensé leurs locaux de manière à favoriser des espaces collaboratifs pour encourager les interactions, le travail en équipe, les échanges, bref, pour dynamiser l'enseignement et l'apprentissage, favoriser la socialisation et répondre aux besoins des nouvelles cohortes étudiantes.

La FTQ aimerait rappeler du même coup que l'offre de cours en ligne et à distance ne doit d'aucune manière justifier un désinvestissement du gouvernement dans les infrastructures universitaires. Est-il nécessaire de rappeler que l'enseignement en ligne est loin de faire l'unanimité[56]? Les membres de la FTQ qui œuvrent dans le secteur universitaire ont constaté des taux d'échec nettement plus élevés dans les cohortes d'étudiantes et d'étudiants arrivés des cégeps à l'automne 2022, ceux-là mêmes qui ont vécu les cours en ligne pendant la pandémie. À la lumière de ces différents signaux, le MES et les universités doivent faire preuve de la plus grande prudence avant de se lancer tête première dans ce modèle d'enseignement pour des raisons de commodité, de réduction des coûts ou encore, pour accroître leur financement en cherchant à augmenter leur population étudiante. C'est la qualité de l'éducation post secondaire qui doit primer. Si les technologies peuvent être bénéfiques en certaines circonstances pour une catégorie de population étudiante, elles peuvent aussi contribuer à des dérives dont l'exacerbation d'une logique marchande du savoir.

Pour la FTQ, les cours en ligne ne doivent d'aucune manière remplacer l'enseignement en présence. Il demeure donc essentiel de maintenir le financement des terrains et bâtiments pour permettre aux universités d'offrir des lieux d'apprentissage adéquats, stimulants et propres au développement des compétences et à la réussite scolaire.

Recommandation 9

La FTQ demande de maintenir le financement des terrains et des bâtiments et de ne pas réduire cette enveloppe sous le prétexte du déploiement de cours en ligne ou à distance.

Maintenir l'accessibilité à l'université

Des sommes de plus de 145 millions de dollars sont prévues entre 2023-2024 et 2025-2026 pour la réussite en enseignement supérieur (l'accès aux études supérieures, la persévérance des personnes étudiantes dans leur projet de formation et leur diplomation). La FTQ ne saurait trop insister sur l'importance d'accroître ces investissements notamment pour les personnes étudiantes plus vulnérables, ayant des besoins particuliers, en situation de handicap, autochtones, issues de communautés culturelles, ceux et celles qui sont parents ou qui ont des parcours atypiques. Dans cette optique, si le financement offert par le gouvernement est un pas dans la bonne direction, des sommes supplémentaires sont nécessaires pour améliorer et mieux soutenir la communauté étudiante dans toute sa diversité.

[55] QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2022-2023*, op. cit., p. D24.
[56] Éric MARIN et Sébastien MUSSI, « Pour un véritable moratoire sur l'informatisation de l'enseignement », *Le Devoir*, 7 avril 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/opinion/idees/788341/idees-pour-un-veritable-moratoire-sur-l-informatisation-de-l-enseignement].

Les droits de scolarité, dont les hausses ont été limitées, et les programmes d'aide financière ont permis d'accroître l'accessibilité aux études supérieures comme en fait foi l'amélioration du taux de fréquentation postsecondaire. Il a bondi de 16 % entre 2008-2009 et 2021-2022 passant de 272 011 personnes étudiantes à 314 202[57]. Le taux d'accès à un programme au baccalauréat pour l'ensemble de la population étudiante (15 à 54 ans) a aussi augmenté de 12 % entre 2000-2001 et 2021-2022[58]. Le nombre de personnes diplômées a également grimpé entre 2009 et 2021 passant de 68 650 à 103 034, soit une hausse de 50 %[59]. Quant à la distribution du taux de diplomation des nouveaux inscrits à temps plein à l'automne, il se situe autour de 80 % au baccalauréat entre 2006 et 2015, entre 75 % et 80 % à la maîtrise pour la même période et autour de 60 % au doctorat[60].

Ces données sont encourageantes. Mais il faut continuer à favoriser l'accès à l'université en particulier en prenant la voie de la gratuité scolaire. Certes, il y a eu des efforts du gouvernement pour limiter l'indexation des frais de scolarité à 3 % entre janvier 2023 et le 31 décembre 2026 avec la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*[61]. Autrement, le taux de majoration aurait été de 5,3 % en fonction de la variation du revenu disponible des ménages par habitant utilisée pour calculer l'indexation annuelle des droits de scolarité. Ce différentiel sera compensé par le gouvernement avec l'ajout d'un montant de 13 043 796 $ dans les enveloppes normées[62]. Les frais institutionnels obligatoires (FIO) sont aussi soumis à cette limite du 3 % en vertu de cette même loi (qui serait autrement de 5,3 %, à défaut d'entente avec les associations étudiantes)[63]. Une compensation sera également octroyée dans les enveloppes normées au montant de 8 956 204 $.

---

[57] QUÉBEC, (MES), *Performance, financement, interventions régionales et soutien à la gestion*. Direction générale des politiques et de la performance. Direction des statistiques et de l'information de gestion. Portail informationnel, système GDEU. Données en date du 2022-04-22. Mise à jour : 23 janvier 2023 [En ligne]
[https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER03GGX925104300656033MS[W7&p_lang=1&p_m_o=MES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3419#tri_typ_freq=1&tri_cycle=1&tri_typ_diplm=1&tri_lang=1&tri_sexe=1&tri_domn_etud=1&tri_discp=0]

[58] QUÉBEC, (MES), *Révision de la Politique québécoise de financement des universités. Appel à mémoires*, op. cit., mai 2023.

[59] QUÉBEC, (MES), *Performance, financement, interventions régionales et soutien à la gestion*, op. cit. Données en date du 2022-05-02. Mise à jour : 23 janvier 2023. [En ligne]
[https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER03GGX925104300656033MS[W7&p_lang=1&p_m_o=MES&p_id_ss_domn=1098&p_id_raprt=3420#tri_cycle=1&tri_typ_diplm=1&tri_sexe=1&tri_lang=1&tri_domn_etud=1&tri_discp=0]

[60] QUÉBEC, (MES), *Révision de la Politique québécoise de financement des universités*, op. cit.

[61] QUÉBEC, *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, L.R.Q., Québec, Éditeur officielle du Québec, 2022, ch. 29 2.

[62] QUÉBEC, (MES), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2023-2024*, op. cit., p. 112.

[63] Ibid., p. 114.

C'est toutefois un gel des tarifs qui aurait été nécessaire et qui a été demandé au gouvernement pour réellement aider la population universitaire en période d'inflation élevée. Laquelle est encore plus ressentie lorsque le coût des logements occupés par des personnes étudiantes a bondi[64].

D'autres mesures prévues au budget de 2022-2023 pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, par exemple, le rehaussement du seuil à partir duquel le revenu des parents ou de la personne conjointe est considéré pour obtenir l'aide financière, sont un pas dans la bonne direction. On prévoyait également la reconduction de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants[65]. Toutefois, cette mesure a pris fin le 1er avril 2023 malgré l'offre du gouvernement fédéral de négocier avec Québec l'élimination permanente de ceux-ci[66].

En outre, l'accessibilité à l'université est loin d'être égale pour tous et toutes. Certains groupes sont proportionnellement sous-représentés à l'université et pour d'autres l'accès à un diplôme est plus difficile. Par exemple, les personnes issues de familles à faible revenu sont moins susceptibles d'accéder et de terminer des études universitaires.[67]. Ainsi, pour favoriser pleinement l'accessibilité à l'université, lutter contre l'endettement, et encourager la persévérance et la réussite académique, il est nécessaire de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.

Recommandation 10

La FTQ demande, dans la perspective de la gratuité scolaire jusqu'au niveau universitaire :

1) le maintien de la réglementation des droits de scolarité;

2) le gel des frais de scolarité au niveau universitaire et un encadrement plus serré de l'ensemble des frais scolaires — directs et indirects — à tous les niveaux. L'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures permettrait de baliser tous les droits de scolarité;

3) la redéfinition du système d'accessibilité financière aux études pour éviter que les personnes étudiantes universitaires aient à travailler un nombre d'heures excessif, les poussant à terme à interrompre les études, voire à décrocher définitivement;

4) la réalisation d'un travail en profondeur concernant le dosage entre frais contributifs et frais supplétifs, et à l'intérieur des frais supplétifs, entre niveaux respectifs de prêts, de bourses et autres mesures fiscales s'il y a lieu. Cela implique une révision de la base de calcul de l'aide financière dans toutes ses composantes (contribution minimale, contribution des parents et des personnes conjointes, seuils minimaux, etc.) et la redéfinition de la politique générale d'aide financière aux personnes étudiantes;

[64] Léa Beaulieu-Kratchanov, « À Gatineau, les étudiant·es épongent une hausse des loyers de 30 % », 1er juin 2023, *Pivot*. [En ligne] [https://pivot.quebec/2023/06/01/a-gatineau-les-etudiantes-epongent-une-hausse-des-loyers-de-30/].

[65] Québec, Ministère des finances, *Budget 2022-2023. Plan budgétaire, 2022*, op. cit., p. D.16.

[66] Andrea Lubeck, « Ça y est: vous avez recommencé à payer des intérêts sur votre prêt étudiant », *24 heures*, 5 avril 2023. [En ligne] [https://www.24heures.ca/2023/04/05/les-interets-sur-les-prets-etudiants-ont-repris].

[67] Marie Connolly, Catherine Haeck et Lucie Raymond-Brousseau, *La mobilité sociale au Québec selon différents parcours universitaires*, 2022, CIRANO, 54 p.

5) de relever davantage le seuil du revenu familial à partir duquel la contribution parentale est exigée et tenir compte de l'ensemble des personnes à charge des parents;

6) l'adoption de règles de contrôle quant au versement effectif de la contribution parentale et des personnes conjointes, au moyen, par exemple, de règles fiscales;

7) la révision des paramètres du régime d'aide financière sur la base des dépenses réelles et la mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique et annuelle. De la même manière, plutôt que de fixer une contribution financière minimale et fixe des personnes étudiantes, il y aurait lieu de tenir compte de leurs revenus réels;

8) la révision des règles de pénalité du régime sur les revenus du travail d'été;

9) l'adoption de mesures d'encouragement à la poursuite des études, par exemple la transformation d'une partie du montant d'un prêt en bourse au terme d'un programme réussi ou l'octroi d'une bourse, l'attribution d'un prêt sans intérêt lorsque les critères sont rencontrés;

10) la bonification du Programme de remboursement différé en augmentant le nombre de mois d'accessibilité et le nombre d'années d'étalement, et en relevant le seuil au-delà duquel les personnes étudiantes n'y ont pas accès;

11) nonobstant la recommandation précédente, prévoir le remplacement du Programme de remboursement différé par un Programme de remboursement proportionnel au revenu, à la condition qu'il soit confié à la gouverne exclusive des autorités publiques. Un tel projet devra être élaboré en s'appuyant sur les valeurs suivantes : assurer l'égalité des chances et la réussite des études dans toutes ses dimensions, de l'accès jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle.

Les effets du financement sur la collaboration interuniversitaire

Dans les dernières années, les universités ont multiplié les campus satellites avec pour résultat une concurrence accrue dans des régions déjà desservies. Ce constat a été fait par la FTQ dès 2004 en rappelant que les établissements universitaires devaient se disputer les effectifs étudiants, participer à une course à la diplomation, rechercher des fonds privés, abolir certains programmes jugés moins rentables et multiplier les chevauchements.

En outre, en 2015, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) estimait à 20 millions de dollars en moyenne annuellement les coûts de publicité des universités pour attirer des personnes étudiantes[68]. Ces sommes investies pour la mise en marché, le recrutement et le « branding » des établissements s'expliquent par un financement qui s'appuie largement sur les EETP. Il résulte de cette stratégie un gaspillage de fonds publics qui pourraient être utilisés à meilleur escient pour des activités à plus forte valeur ajoutée. Ce modèle ne favorise donc pas la collaboration interuniversitaire et la réflexion sur les complémentarités.

[68] FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU), « On achève bien les universités! », op.cit.

Une étude pour évaluer les impacts d'un poids trop important accordé aux EETP dans le financement des universités permettrait d'obtenir des données probantes pour une réflexion éclairée sur cette question. Peut-être faudrait-il encourager l'instauration de mécanismes de financement qui favoriseraient davantage la coopération entre les établissements. C'est une voie à explorer.

Recommandation 11

La FTQ invite le MES, en collaboration avec les parties prenantes, à analyser les impacts d'un financement qui s'appuie fortement sur les EETP sur la collaboration interuniversitaire et à explorer des mécanismes de financement qui permettraient de favoriser davantage les complémentarités et la coopération entre les établissements universitaires au bénéfice de la population étudiante et de l'ensemble de la société.

Préserver la vitalité du français

La FTQ n'a manqué aucune occasion de se porter à la défense du français comme langue de travail. Déjà, en 1990, la centrale dénonçait une forme d'anglicisation insidieuse qui se manifestait dans les universités, sur tous les plans et à tous les niveaux. En mars 2001, lors de la tenue de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, la centrale écrivait :

> *«… le français, langue du travail et de l'enseignement, se fragilise peu à peu à l'intérieur de cette institution d'enseignement supérieur, qui n'a aucune contrainte légale, en vertu de la Charte [de la langue française], de promouvoir le français, mais qui est principalement subventionnée par l'État québécois. Elle affiche pourtant une forme de laxisme qui ne peut perdurer quant à la responsabilité qu'elle a de protéger et de promouvoir le français*[69]*. »*

Vingt ans plus tard, de nombreux indicateurs amènent la FTQ à toujours s'inquiéter de la vitalité du français dans nos universités. Parmi ceux-ci, la croissance des cours offerts en anglais, l'inscription des personnes étudiantes étrangères principalement dans les universités anglophones et une activité scientifique qui tend à s'angliciser.

Un système universitaire qui s'anglicise?

En raison d'un financement insuffisant et fortement dépendant du nombre d'EETP, les universités francophones sont de plus en plus tentées par l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement.

[69] FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ), *Travailler en français un droit fondamental de la Charte*, 2002, p.22.

Récemment, la croissance des cours en anglais offerts dans certains établissements universitaires a fait la manchette[70]. La concurrence pour attirer des personnes étudiantes, notamment canadiennes et étrangères, est d'ailleurs très forte dans certaines disciplines et peut possiblement expliquer cette tendance.

La déréglementation des droits de scolarité des effectifs étudiants étrangers en 2018 encouragerait aussi les universités à accroître le recrutement à l'international pour bonifier leurs revenus. Comme le gouvernement ne subventionne plus ce groupe, il laisse aux universités la responsabilité de facturer les droits de scolarité qu'elles déterminent (qui sont de 3 à 10 fois plus élevés que ceux des Québécois et Québécoises)[71] et de gérer les fonds ainsi recueillis.

Ce changement de politique s'est traduit par une croissance importante du nombre de personnes étudiantes étrangères qui est passé de 15 715 en 2006 à 41 350 en 2020, et un accroissement de près de 650 millions de dollars des revenus de fonctionnement des grandes universités, soit une hausse de 20,5 %[72]. Bien qu'une proportion grandissante de ce groupe s'inscrive dans les universités francophones, ce n'est toujours pas la majorité. En effet, en 2007, ils étaient 41 % à faire ce choix alors qu'ils sont 48 % en 2022[73]. Quant à la population étudiante canadienne-anglaise, elle continue de fréquenter très largement les universités McGill, Concordia et Bishop's (94 % au Bac et 80 % au 2e cycle). Il en résulte, entre autres choses, une disparité des ressources financières entre les universités francophones et anglophones, ces dernières ayant récolté 45 % de tous les droits de scolarité et autres frais perçus pour l'ensemble des universités québécoises[74]. Pour l'économiste Pierre Fortin :

> *« …il faudra que nos ministres de l'Immigration, de l'Enseignement supérieur et de la Langue française aient tôt ou tard une franche conversation au sujet des deux conséquences de ces politiques : la disparité des ressources financières entre universités francophones et anglophones, ainsi que la présence massive dans les universités anglophones (le quart des effectifs) d'étudiants internationaux qui sont nombreux à vouloir immigrer ensuite au Québec, mais peu nombreux à comprendre au départ la langue de la majorité linguistique de la nation[75]. »*

---

[70] MARCO FORTIER, « Les programmes en anglais gagnent du terrain à HEC Montréal », 26 mai 2023, *Le Devoir*. [En ligne] [www.ledevoir.com/societe/education/791788/education-les-programmes-en-anglais-gagnent-du-terrain-a-hec-montreal]. À HEC Montréal, 14 formations sont offertes en anglais auxquelles sont inscrits 497 étudiants et étudiantes, ce qui correspond à 3,8 % de l'effectif étudiant. À l'École des sciences de la gestion (ÉSG) de l'UQAM, plus de 25 cours en anglais sont offerts dans les programmes de premier cycle et plus d'une dizaine dans les programmes de maîtrise. (Source : École des sciences de la gestion, Cours offerts, [En ligne] [https://esg.uqam.ca/international/etudiants-internationaux/].

[71] Francis VAILLES, « Les étudiants internationaux transforment les universités », 19 avril 2022, *La Presse*, [En ligne] [www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2022-04-19/financement-universitaire/les-etudiants-internationaux-transforment-les-universites.php].

[72] Ibid.

[73] Ibid.

[74] Ibid.

[75] Pierre FORTIN, « Riches universités anglophones », 5 avril 2023, *L'Actualité*, [En ligne] [https://lactualite.com/lactualite-affaires/riches-universites-anglophones/].

Il serait nécessaire d'avoir plus de données pour évaluer si la croissance de la population étudiante étrangère a une incidence sur la vitalité et l'usage du français dans nos universités et dans quelle mesure. Il reste qu'un des effets observés sur le terrain, en particulier aux études supérieures, est l'usage d'autres langues que le français dans les bureaux et les laboratoires de recherche. Si les cours sont de surcroît en anglais et que le mémoire ou la thèse est rédigé dans la langue de Shakespeare, on peut se questionner.

Chose certaine, des pressions auprès d'Ottawa doivent être faites par le gouvernement du Québec pour éviter le refus des personnes étudiantes étrangères francophones que Québec paie pourtant pour attirer[76]. Selon l'Institut du Québec qui a étudié la question, 72 % des demandes de permis d'études remplies par des personnes étudiantes d'origine africaine, le plus souvent francophones, ont été refusées par le gouvernement fédéral alors que Québec recrute surtout dans ce bassin[77].

La recherche qui s'anglicise

Une étude récente suggère que l'anglais deviendra en 2023 la principale langue des thèses et des mémoires au Québec[78]. Depuis les années 2000, un mémoire de maîtrise sur trois est rédigé en anglais et une thèse de doctorat sur deux. La présence d'universités anglophones peut bien sûr expliquer une partie de ces données. L'examen des publications de deuxième et troisième cycle dans les universités francophones montre néanmoins que l'anglais progresse. En 2022, un mémoire de maîtrise sur six et une thèse de doctorat sur trois sont écrits en anglais. La popularité des thèses par article n'est certainement pas étrangère à cette évolution.

En réalité, il semble bien que la place du français régresse dans toutes les activités scientifiques au Canada et au Québec. En 2015, une étude suggérait que les travaux publiés par « […] les chercheurs québécois et indexés dans le Web of Science étaient en anglais dans une proportion de près de 100% en sciences naturelles et en génie, de 95% en sciences humaines et sociales, et d'environ 67% dans les arts et les humanités[79]. » Ce phénomène n'est pas étranger au fait que la recherche se fait de plus en plus en anglais, à l'intérieur d'équipes pancanadiennes ou internationales et surtout, que la pression pour publier dans des revues internationales (très majoritairement anglophones) s'accroît.

En outre, 95 % des recherches financées au Canada, entre 2019 et 2022, l'ont été après une demande rédigée en anglais[80]. Ainsi, le nombre de francophones qui soumettent des projets de recherche en français a chuté depuis 30 ans comme le démontre le Graphique 3 ci-après.

---

[76] Sarah R. CHAMPAGNE, « Québec paie pour attirer les étudiants étrangers alors qu'Ottawa les refuse », 18 mai 2023, *Le Devoir*, [En ligne] [https://www.ledevoir.com/societe/791280/immigration-quebec-paie-pour-attirer-les-etudiants-internationaux-alors-qu-ottawa-les-refuse].

[77] Emna BRAHAM ET Daye DIALLO, INSTITUT DU QUÉBEC (IDQ), *Portrait de l'immigration temporaire. Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec*, 2023, Institut du Québec, [En ligne] [https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/05/20230518-IDQ-ETUDIANTSETRANGERS.pdf]

[78] Jean-Hugues ROY, « En 2023, l'anglais deviendra la principale langue des thèses et mémoires au Québec », *The Conversation*, 9 mai 2023, [En ligne] [https://theconversation.com/en-2023-langlais-deviendra-la-principale-langue-des-theses-et-memoires-au-quebec-205077].

[79] Ibid.

[80] Christian NOËL, « Le " déclin lent et irrémédiable " du français en sciences au Canada », 3 mai 2023, *Radio-Canada*, [En ligne] [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976062/anglais-recherche-demandes-subventions-universites-].

La directrice générale de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Sophie Montreuil, constate « un déclin lent, mais irrémédiable de la recherche en français à la grandeur du pays[81]. »

Graphique 3: Proportion des demandes de financement faites en français (2000-2021)

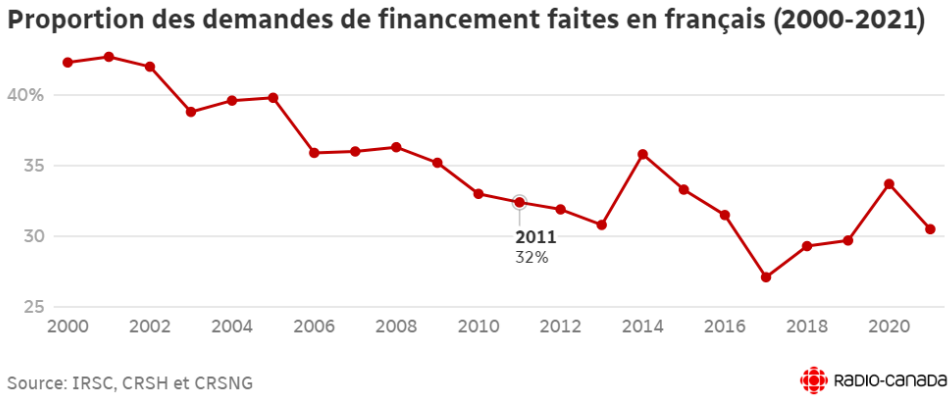

Source : CHRISTIAN NOËL, « Le « déclin lent et irrémédiable » du français en sciences au Canada », 3 mai 2023, Radio-Canada, [En ligne] [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976062/anglais-recherche-demandes-subventions-universites-].

Bien qu'un investissement de 8,5 millions de dollars sur 5 ans ait été annoncé par le gouvernement du Canada le 26 avril 2023 pour la création et la diffusion d'information scientifique et le soutien des demandes de financement en français, il demeurera difficile de renverser la tendance si d'autres mesures ne l'accompagnent pas, notamment, une réflexion sérieuse sur l'écosystème de la recherche universitaire au Québec. Le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche est d'ailleurs bien conscient du problème. Il dit à cet effet: « Il est impératif que les demandes de financement soumises à tout organisme de financement fédéral soient traitées et soutenues de la même manière, quelle que soit la langue officielle dans laquelle elles sont rédigées[82]. »

Recommandation 12

La FTQ recommande au gouvernement du Québec de promouvoir le respect du français comme langue d'enseignement et des communications dans les universités francophones. Pour ce faire, il doit :

1) ajouter au financement des universités des sommes pour la promotion de la langue française;
2) documenter et chiffrer la présence du français et de l'anglais dans les universités québécoises (mémoires et thèses rédigés en français, publications scientifiques en français, cours en anglais, etc.) et prendre les mesures requises pour assurer le maintien et la vitalité du français dans nos universités;

[81] Ibid.
[82] Christian NOËL, op.cit.

3) reconnaître, promouvoir et aider davantage financièrement les activités et revues scientifiques francophones;
4) bonifier les subventions de recherche pour soutenir la vitalité de la recherche scientifique francophone;
5) subventionner la traduction d'articles scientifiques ou de résumés de ceux-ci en français;
6) envisager de réserver une partie du financement des universités selon des indicateurs liés à la promotion du français : publications, congrès, cours, etc.

Des modèles à éviter

La FTQ juge nécessaire de mettre en garde le MES de la tentation de copier certains modèles de financement conditionnel à la performance dont le succès est rudement mis à l'épreuve par des études récentes[83].

Le financement conditionnel à la performance

Plusieurs pays, États américains et plus récemment des provinces canadiennes, ont expérimenté des formules basées sur des critères de performance pour déterminer dans une large mesure le financement à allouer aux universités. L'Ontario prévoit d'ailleurs que d'ici 2024-2025, 60 % des subventions de fonctionnement des universités dépendront des résultats obtenus selon dix indicateurs de rendement[84].

Ces critères de performance sont parfois déterminés par les politiciens, à l'issue d'une négociation, ou par les établissements universitaires. Les indicateurs retenus, quantitatifs surtout, peuvent être nombreux et variés : taux de diplomation, alignement de l'éducation supérieure aux besoins du marché du travail, subventions de recherche obtenues, articles publiés dans des revues scientifiques qui sont recensées dans des classements internationaux (Financial Times par exemple). Si ces formules de financement sont imposées avec un dirigisme gouvernemental, elles ont un effet néfaste sur l'autonomie des universités au profit de l'atteinte d'objectifs politiques parfois éloignés de la mission fondamentale de l'institution universitaire.

Cette approche requiert également une reddition de compte très exigeante. Disposer de plus d'informations sur les universités (inscriptions, personnel, programmes, diplomation, taux de placement, motifs de décrochage dans les différents cycles, etc.) est nécessaire et aide à orienter les programmes, les services aux personnes étudiantes, établir des ratios EETP/personnel universitaire adéquat pour une qualité de service et la réussite scolaire, etc. Encore faut-il que ces informations soutiennent les universités plutôt que de les sanctionner ou encore les amener à modifier leur comportement.

---

[83] William BRUNEAU, Donald C. SAVAGE, *Counting out the scholars: The case Against Performance Indicators in Higher Education*, 2002, Lorimier.

[84] Le pourcentage de financement conditionnel à des résultats s'élevait, en 2019, à 1,4 % pour les universités ontariennes et canadiennes. Source : Marc SPOONER, *Financement lié au rendement en éduction supérieur*, 2019, Association canadienne des professeures et professeurs d'université, [En ligne] [https://www.caut.ca/sites/default/files/acppu-dossiers-en-education-financement-lie-au-rendement-en-education-superieure.pdf].

Les paradoxes du financement conditionnel à la performance

Des études démontrent que le financement conditionnel à la performance a pour effet de modifier les comportements des universités avec des conséquences qui peuvent s'avérer négatives. Pour preuve, les formules de financement qui attribuent un poids important au taux de diplomation entraînent un contingentement plus fort dans les programmes, une réduction des inscriptions, une baisse de l'accessibilité et un affaiblissement des normes académiques[85]. Et c'est sans considérer que l'atteinte de certains objectifs dépend de facteurs externes qui ne relèvent pas uniquement de l'université comme pour la réussite scolaire. Des travaux ont aussi démontré qu'une méthode de financement qui s'appuie sur des cibles d'inscription et de diplomation a mené au développement de programmes périphériques (courts) de plus faible qualité[86].

Des conséquences non anticipées et non désirées peuvent résulter d'autres indicateurs quantitatifs comme le « salaire des diplômés ». Ce dernier est susceptible d'amener les universités à privilégier les formations hautement rémunérées plutôt que celles qui misent sur la créativité, l'esprit critique, mais qui sont toutes aussi sinon davantage riches pour une société saine et démocratique. Le risque de délaisser des champs d'études et des disciplines aujourd'hui plus ou moins valorisés, mais qui le sont pour la collectivité, la société et peut être même pour le marché du travail dans 5, 10, 15, 20 ans est bien réel. Et qui peut vraiment prédire quels seront les besoins de nos sociétés dans l'avenir. C'est pourquoi l'université est toujours et doit demeurer généraliste et offrir un éventail de programmes qui forment des citoyens et des citoyennes. C'est sans compter que plusieurs disciplines et champs d'études sont des tremplins, des compléments à des formations aux cycles supérieurs ou pour des emplois non liés directement à la discipline. Il en va de même de la formation continue de la main-d'œuvre, nécessaire dans plusieurs milieux de travail.

Ces indicateurs de performance, lorsqu'ils sont rattachés au financement des universités, ont aussi le défaut de n'être souvent que quantitatifs. Où mesure-t-on la qualité de l'enseignement? La rigueur? L'expérience étudiante? Ils risquent de mener toutes les universités dans la même direction, d'exacerber la compétition, tuer la diversité de la recherche et de l'enseignement, pénaliser des cours ou des recherches dans des champs d'études ou des disciplines plus périphériques ou moins payants comme l'équité, la diversité, l'anthropologie, les peuples autochtones, etc[87].

Ce modèle de financement conditionnel et à la performance est aussi susceptible de conduire à une perte de prise de risque et à la marginalisation de l'enseignement et de la recherche dans des champs d'études nouveaux[88]. Il a ainsi pour effet d'orienter les universités dans des domaines sûrs et unidisciplinaires[89], ce qui est contraire aux besoins actuels dans nos sociétés complexes et en

---

[85] Pier-André BOUCHARD ST-AMANT ET Alexis-Nicols BRABANT, *Politique de financement des universités québécoises : incitatifs et réformes*, 2019, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. [En ligne] [https://fqppu.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport_1_Effets-politique-financement-des-U_final.pdf].

[86] Nicholas W. HILLMAN, David A. TANDBERG ET Alis H. FRYAR, «Evaluating the impacts of "new" performance funding in higher education», *Educational Evaluation and Policy Analysis*, 2015, vol. 37, n° 4, p. 501-519.

[87] Marc SPOONER, op. cit.

[88] Ibid.

[89] Ibid.

évolution constante. Cette tendance a été observée au Royaume-Uni où l'implantation de critères de performance a eu pour effet d'influencer les choix des sujets de recherche, la publication de même que les décisions d'embauche et de promotion du corps professoral. Ce système de financement a aussi « … donné naissance à des bureaucraties internes qui surveillent continuellement les recherches des universitaires et tentent de plus en plus de gérer les projets de recherche individuels[90]. »

En somme, les indicateurs de performance n'ont rien de neutre. Ils constituent de surcroît une ingérence dans la gestion et l'orientation des universités en plus de précariser la liberté académique lorsqu'ils sont associés à leur financement. Si la FTQ ne s'oppose pas à certaines mesures qui permettent le développement et la diffusion de connaissances dans des domaines en demande, de brosser un portrait plus précis des activités et de la population universitaire, il faut éviter que le marché ou le gouvernement ne viennent dicter les orientations universitaires en recherche ou en enseignement.

Conclusion

Pour que nos universités puissent relever les défis d'une société de plus en plus complexe et en évolution constante, il est primordial que les gouvernements du Québec et du Canada consacrent les sommes requises dans l'enseignement supérieur tout en préservant l'autonomie des établissements universitaires et leur mission humaniste. Des principes d'équité entre les établissements et les régions doivent aussi guider les décisions du MES afin de permettre l'accès à l'éducation et la diffusion du savoir sur tout le territoire du Québec. Dans cette optique, le gouvernement est invité à revoir les leviers à sa disposition pour favoriser l'accessibilité au plus grand nombre de personnes qui souhaitent entamer des études postsecondaires et favoriser la réussite scolaire de la population étudiante. C'est une des clés du succès pour l'avenir du Québec.

LM/nl
Sepb-574

[90] Dereck SAYER, *Rank Hypocrisies : The insult of the REF*, 2015, Sage, p.13.

Liste des recommandations

Recommandation 1

La FTQ demande au gouvernement du Québec de faire pression sur le gouvernement fédéral pour réinvestir en enseignement supérieur. La centrale demande aussi au gouvernement du Québec de poursuivre et bonifier les réinvestissements qui sont faits dans le système d'enseignement universitaire de manière à répondre aux différents besoins des universités, de leurs personnels et de la population étudiante.

Recommandation 2

La FTQ demande au gouvernement de revoir son programme Placements Universités pour réallouer les sommes qui y sont investies afin de diminuer les disparités entre les différentes universités au Québec plutôt que de les creuser et ainsi mieux répondre aux besoins de tous les établissements universitaires.

Recommandation 3

La FTQ demande au gouvernement, en partenariat avec les parties prenantes du milieu universitaire, d'évaluer les effets de substitution qui peuvent s'opérer entre les disciplines et de réviser régulièrement la grille de pondération des effectifs étudiants. Des réinvestissements doivent être prévus dans l'éventualité où des disciplines universitaires se trouveraient à être sous-financées en raison des paramètres utilisés.

Recommandation 4

La FTQ recommande au gouvernement du Québec de réaffirmer le rôle pivot joué par les universités dans le développement local et régional par l'octroi d'un financement suffisant et stable qui tienne notamment compte des caractéristiques particulières des personnes étudiantes en région. Des mesures incitatives pour l'attraction et la rétention des jeunes en région doivent également être maintenues, bonifiées et élargies.

Recommandation 5

La FTQ recommande de revoir la formule de financement par EETP pour bonifier les fonds dédiés au soutien à l'enseignement pour une meilleure prise en compte des profils et des besoins diversifiés des personnes étudiantes à toutes les étapes de leur cheminement à savoir de l'accueil à la salle de classe.

Recommandation 6

La FTQ recommande au gouvernement de reconnaître que le secteur privé tire avantage de l'accès à un bassin de main-d'œuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec et de faire contribuer en conséquence les entreprises par le biais de la fiscalité.

Recommandation 7

La FTQ demande le maintien des mesures visant à préserver le financement d'un minimum de personnes étudiantes pour assurer une plus grande prévisibilité et stabilité des revenus des universités en dépit des variations de l'effectif étudiant.

Recommandation 8

La FTQ demande au MES, en collaboration avec les parties prenantes, d'évaluer les besoins réels en personnel des universités et de prévoir un réinvestissement récurrent qui permettra un ratio personnel (différentes catégories) / étudiantes-étudiants conséquent.

La FTQ demande au MES de revoir le mode de financement afin que les universités assument la masse salariale des personnes professionnelles de recherche.

Recommandation 9

La FTQ demande de maintenir le financement des terrains et des bâtiments et de ne pas réduire cette enveloppe sous le prétexte du déploiement de cours en ligne ou à distance.

Recommandation 10

La FTQ demande, dans la perspective de la gratuité scolaire jusqu'au niveau universitaire :

1) le maintien de la réglementation des droits de scolarité;

2) le gel des frais de scolarité au niveau universitaire et un encadrement plus serré de l'ensemble des frais scolaires — directs et indirects — à tous les niveaux. L'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures permettrait de baliser tous les droits de scolarité;

3) la redéfinition du système d'accessibilité financière aux études pour éviter que les personnes étudiantes universitaires aient à travailler un nombre d'heures excessif, les poussant à terme à interrompre les études, voire à décrocher définitivement;

4) la réalisation d'un travail en profondeur concernant le dosage entre frais contributifs et frais supplétifs, et à l'intérieur des frais supplétifs, entre niveaux respectifs de prêts, de bourses et autres mesures fiscales s'il y a lieu. Cela implique une révision de la base de calcul de l'aide financière dans toutes ses composantes (contribution minimale, contribution des parents et des personnes conjointes, seuils minimaux, etc.) et la redéfinition de la politique générale d'aide financière aux personnes étudiantes;

5) de relever davantage le seuil du revenu familial à partir duquel la contribution parentale est exigée et tenir compte de l'ensemble des personnes à charge des parents;

6) l'adoption de règles de contrôle quant au versement effectif de la contribution parentale et des personnes conjointes, au moyen, par exemple, de règles fiscales;

7) la révision des paramètres du régime d'aide financière sur la base des dépenses réelles et la mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique et annuelle. De la même manière, plutôt que de fixer une contribution financière minimale et fixe des personnes étudiantes, il y aurait lieu de tenir compte de leurs revenus réels;

8) la révision des règles de pénalité du régime sur les revenus du travail d'été;

9) l'adoption de mesures d'encouragement à la poursuite des études, par exemple la transformation d'une partie du montant d'un prêt en bourse au terme d'un programme réussi ou l'octroi d'une bourse, l'attribution d'un prêt sans intérêt lorsque les critères sont rencontrés;

10) la bonification du Programme de remboursement différé en augmentant le nombre de mois d'accessibilité et le nombre d'années d'étalement, et en relevant le seuil au-delà duquel les personnes étudiantes n'y ont pas accès;

11) nonobstant la recommandation précédente, prévoir le remplacement du Programme de remboursement différé par un Programme de remboursement proportionnel au revenu, à la condition qu'il soit confié à la gouverne exclusive des autorités publiques. Un tel projet devra être élaboré en s'appuyant sur les valeurs suivantes : assurer l'égalité des chances et la réussite des études dans toutes ses dimensions, de l'accès jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle.

Recommandation 11

La FTQ invite le MES, en collaboration avec les parties prenantes, à analyser les impacts d'un financement qui s'appuie fortement sur les EETP sur la collaboration interuniversitaire et à explorer des mécanismes de financement qui permettraient de favoriser davantage les complémentarités et la coopération entre les établissements universitaires au bénéfice de la population étudiante et de l'ensemble de la société.

Recommandation 12

La FTQ recommande au gouvernement du Québec de promouvoir le respect du français comme langue d'enseignement et des communications dans les universités francophones. Pour ce faire, il doit :

1) ajouter au financement des universités des sommes pour la promotion de la langue française;

2) documenter et chiffrer la présence du français et de l'anglais dans les universités québécoises (mémoires et thèses rédigés en français, publications scientifiques en français, cours en anglais, etc.) et prendre les mesures requises pour assurer le maintien et la vitalité du français dans nos universités;

3) reconnaître, promouvoir et aider davantage financièrement les activités et revues scientifiques francophones;

4) bonifier les subventions de recherche pour soutenir la vitalité de la recherche scientifique francophone;

5) subventionner la traduction d'articles scientifiques ou de résumés de ceux-ci en français;

6) envisager de réserver une partie du financement des universités selon des indicateurs liés à la promotion du français : publications, congrès, cours, etc.